

COMMENT INFORMER LE PUBLIC SOURD
SUR L'ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSEES
DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES OU PRIVEES ?

Introduction

Si 182 000 personnes se définissent comme ayant une surdité complète (0.3 % de la population totale), plus de 7 millions de personnes reconnaissent avoir au moins une déficience auditive légère, moyenne, sévère et profonde soit 11.2 % des Français (source : Surdinfo Service, Centre nation d'information sur la surdité).

Avant la loi du 11 février 2005, la population sourde a dû surmonter des difficultés et des obstacles de communication, dans la société française, au niveau de l'administration (mairie, centre des impôts, CAF), à l'Education Nationale, au niveau des transports collectifs, aux centres culturels (musées, théâtre) et au niveau des médias (TV). A l'époque, il y avait très peu de sous titrages (TV), très peu d'interprètes.

Qu'en est-il de l'accessibilité, aujourd'hui, en France ?

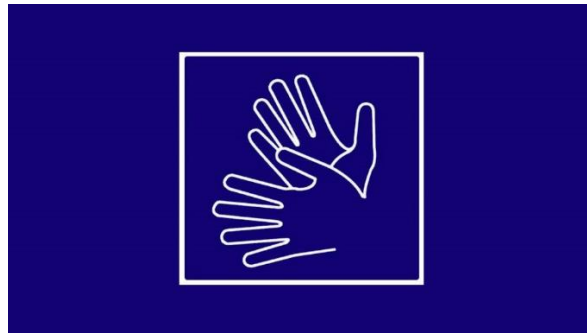
Aujourd'hui, il semble qu'il n'y pas assez d'accessibilité, surtout dans les services publics. Il manque de sensibilisation à la surdité et à la communication adaptée (LSF, langue orale et écrite), permettant d'informer et de former les fonctionnaires des services publics. Qui paie la formation de la sensibilisation à la surdité et à la LSF aux personnes qui travaillent dans les services publics ? L'Etat peut-il prendre en charge ces frais ?

L'accessibilité est en progression lentement dans les entreprises privées. Certains patrons acceptent de payer les charges pour la formation de la sensibilisation à la surdité et à la LSF aux salariés, ainsi que les frais d'interprètes pour les réunions d'équipe (entre le salarié sourd et ses collègues entendants).

Définition de la LSF

La **langue des signes française (LSF)** est la langue des signes utilisée par une partie des sourds. La LSF est une langue à part entière et est l'un des piliers de l'identité sourde de la culture sourde.

(Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_des_signes).



Histoire des sourds

L'abbé de l'Épée (1712-1789)

Charles-Michel de L'Épée, appelé **abbé de L'Épée**, né **Charles-Michel Lespée** le 24 novembre 1712 à Versailles et mort le 23 décembre 1789 à Paris (Paroisse Saint-Roch), il est un prêtre français, l'un des précurseurs de l'enseignement spécialisé dispensé aux sourds. Il la destine à des enfants pour la plupart issus de familles pauvres. Il établit une école informelle à Paris pour les jeunes sourds à partir des années 1760.



L'abbé de l'Épée

L'abbé Sicard (1742-1822)

À la mort de l'abbé de l'Épée en 1789, l'abbé Sicard lui succède et tente d'imposer un langage gestuel conventionné et agrémenté d'une grammaire de « signes méthodiques » qui sera abandonné par la suite.



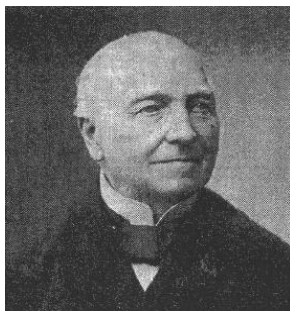
L'abbé Sicard

Le 21 juillet 1791, soit deux ans après la mort de l'abbé de l'Épée, l'Assemblée Nationale transfère l'école des sourds-muets de l'Abbé de L'Épée (rue des Moulins, Paris) à un ancien séminaire où elle se trouve toujours, sous le nom d'institution Nationale des Sourds-Muets (254, rue Saint-Jacques à Paris). En 1880 au Congrès de Milan, l'immense majorité des participants est entendante qui décrète l'abandon de la langue des signes dans l'enseignement. Trois raisons sont invoquées : la LSF ne serait pas une vraie langue, la parole aurait été donnée par Dieu comme moyen de communication, et les signes empêcheraient les sourds de bien respirer, ce qui favoriserait la tuberculose. Cette interdiction dure près de cent ans, pendant lesquels les professeurs sont entendants et utilisent exclusivement la méthode oraliste. Cependant, malgré l'interdiction de signer en classe, la LSF ne disparaît pas, les sourds se la transmettant de génération en génération, la plupart du temps pendant la récréation.

(Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_des_signes_fran%C3%A7aise).

Ferdinand Berthier (1803-1886)

« Qu'importe la surdité de l'oreille quand l'esprit entend. La vraie surdité est celle de l'intelligence », écrit Victor Hugo à Ferdinand Berthier*.



*Ferdinand Berthier, de son vrai nom Jean-Ferdinand Berthier, est une personnalité de la culture sourde née le 30 septembre 1803 à Louhans (Saône-et-Loire) et décédé le 12 juillet 1886 à Paris. Doyen des professeurs de l'Institut des sourds-muets de Paris, il est notamment connu pour la création de la Société centrale des sourds-muets de Paris qui devient la Société universelle des sourds-muets quelques années plus tard.
(Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ferdinand_Berthier).

[William Stokoe \(1919-2000\)](#)

En 1960 aux États-Unis, William Stokoe, le premier chercheur à s'intéresser à la langue des signes comme objet scientifique, dans le désir de rédiger un dictionnaire de la langue des signes américaine, porte une réflexion plus approfondie sur la langue des signes en elle-même.



William Stokoe

En 1975, des sourds français assistent au congrès de la Fédération Nationale des Sourds à Washington aux États-Unis, où ils peuvent constater que la langue des signes américaine (ASL) est un droit, qu'il y a un développement d'une culture sourde, ainsi que des interprètes.

Au début de 1977-1980, les sourds comédiens fondent en 1977 IVT - International Visual Theatre, première compagnie de théâtre pour comédiens Sourds au château de Vincennes, grâce à la collaboration franco-américaine de l'Institut International du Théâtre.

(Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_des_signes_fran%C3%A7aise).



Actuellement, IVT

7 Cité Chaptal, 75009 PARIS

Définition de l'accessibilité

L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelle et culturelles de leur environnement d'autre part.

Elle requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres.



(Source : <http://www.diagnostic-accessibilite-handicapes.com/accessibilite/>).

[Que dit la loi du 11 février 2005 ?](#)

Article 78 de la loi :

« Dans leurs relations avec les services publics, qu'ils soient gérés par l'Etat, les collectivités territoriales ou un organisme les représentant, ainsi que par des personnes privées chargées d'une mission de service public, les personnes déficientes auditives bénéficient à leur demande d'une traduction écrite simultanée ou visuelle de toute information orale ou sonore les concernant. Le dispositif de communication adapté peut notamment prévoir la transcription écrite ou l'intervention d'un interprète en langue des signes française ou d'un codeur en langage parlé complété ».

Ainsi, l'ensemble des manifestations, réunion, colloques, fêtes, temps culturels, doivent devenir peu à peu accessibles ; toute personne déficiente auditive dans le cadre de son travail, pour pouvoir communiquer et mener à bien ses missions, doit bénéficier de l'adaptation de son poste de travail, que ce soit par aides techniques ou par aides humaines.



Par exemple : le patron pose une question à ses collègues s'il peut embaucher un nouveau salarié sourd.

(Source : <http://www.diagnostic-accessibilite-handicapes.com/accessibilite/>).

D'autres accessibilités en France

Qu'est-ce que l'interprète en Langue des Signes Française ?

L'interprète en Langue des Signes Française traduit des échanges entre des personnes sourds qui pratique la langue des signes et des personnes entendants qui parlent en français. Son rôle est de transposer à la fois les propos mais aussi et surtout le sens et le contexte.

A la différence des interprètes de langues vocales, l'interprète en Langue des Signes Française est à la fois un interprète de liaison (entre un sourd et un entendant) et un interprète de conférence. Il intervient non seulement dans des congrès et des colloques mais il peut aussi traduire des réunions des entreprises, des entretiens de recrutements, des rendez-vous chez le médecin, chez le notaire, chez le banquier, des rendez-vous sociaux, administratifs et judiciaires. (source : <https://www.cidj.com/metiers/interprete-en-lsf>).

Il existe aujourd'hui environ 500 interprètes LSF en activité alors que pour répondre aux besoins, il en faudrait environ 6 fois plus.

Actuellement, il y a de plus en plus des associations des interprètes en LSF en France (par exemple à Marseille : Association LeCIL 13), aussi les interprètes libéraux.

Le 114

C'est le numéro d'appel d'urgence français pour les sourds et malentendants, est un numéro unique, national, gratuit, accessible en permanence par visiophonie, tchat, SMS ou fax. Des agents de régulation du 114, sourds et entendants, gèrent l'appel et contactent le service d'urgence le plus proche : SAMU (15), Police-Gendarmerie (17), Sapeurs-Pompiers (18). Le 114 est un service public qui fonctionne sous l'égide du Comité Interministériel du Handicap. Il est financé par le Ministère de l'Intérieur français et par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Les associations d'utilisateurs participent à son évolution. Sa mise en place a été confiée au Centre Hospitalier Universitaire Grenoble-Alpes. Le numéro d'urgence a été mis en service le 14 septembre 2011. Le 114 est le numéro national pour les appels d'urgence en France métropolitaine accessible aux personnes qui ont des difficultés à entendre ou à parler (personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques).

(Source : <https://www.info.urgence114.fr/>).

Pôle Santé

UASS (Unité d'Accueil et de Soins pour Sourds) :

- 1996 : Paris, Hôpital Universitaire Pitié Salpêtrière
- 2001 : Paris, Unité Fonctionnelle Surdit  et Souffrance psychique
Strasbourg, Hôpitaux Universitaire
Bordeaux : Centre Hospitalier Universitaire
Poitiers : Centre Hospitalier Universitaire
- 2002 : Montpellier. CHU Saint-Eloi
Grenoble : Centre Hospitalier Universitaire, Hôpital Michallon
Lille : Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille
(GHICL)
- 2003 : Toulouse : CHU, Hôpital PURPAN
Marseille : Hôpital la Conception, Unité d'accueil somatique
Rennes : CHU, Hôpital Pontchaillou
- 2004 : Nice : CHU, Hôpital Pasteur 2
- 2007 : Marseille : Unité Marseille – Unité Ambulatoire Surdit  et
- 2010 : Paris : Unité Thérapeutique Enfance et Surdit  (UTES),
Hôpital la Conception
Nantes : CHU, Hôpital Dieu
- 2013 : Brest : Hôpital de la Cavale Blanche
- 2014 : Lyon : CHU, Hôpital Saint Cyr au Mont d'Or)
- 2015 : Annecy : Centre Hospitalier Annecy Genevois
Chamb ry : Centre Hospitalier
- 2016 : Poitiers : Centre Hospitalier Henri Laborit
- 2018 : Saint-Etienne : CHU
- 2019 : Clermont-Ferrand : CHU
- Ann e ? : Dijon : R seau Sourds et Sant  Bourgogne

Rôle de l'Unité d'Accueil et de Soins pour Sourds (UASS) dans certains centres hospitaliers

Les équipes exerçant au sein des unités offrent aux personnes sourdes et malentendantes un accueil adapté à leur handicap, leur facilitent un égal accès aux soins à l'instar de la population en général. Elles les informent et les accompagnent dans leur parcours de soins.

L'ensemble des patients concernés peut bénéficier du bilinguisme acquis par les équipes, depuis plusieurs années, que ce soit en français et en langue des signes française (LSF), ainsi que dans l'adaptation de ces 2 langues. Les équipes sont ainsi en mesure de s'adapter à tous les types de patients : ceux parlant une langue des signes rapide et élaborée, ceux utilisant le français exclusif (lecture labiale et écrit), ceux ayant des difficultés de compréhension, d'expressions ou de communication (mimes, dessins, etc.).

(Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/sourds-et-malentendants/patients-sourds>).

Centre Relais Téléphonique

Un centre relais téléphonique (ou un réseau de centres relais) a pour mission d'assurer l'accessibilité en temps réel de toute communication téléphonique, sans restriction (hors appels d'urgence), quelle que soit sa durée.

Conclusion

Depuis la loi du 11 février 2005, en France, la situation de l'accessibilité s'est améliorée mais elle ne suffit pas. A l'administration (police, centre des impôts, mairie, CAF, etc.), il manque encore des moyens adaptés au public sourd (interprète, manque de l'attention du personnel de l'administration).

J'aimerais donner un exemple, une expérience vécue. Je suis allé à la police municipale et aussi à la mairie. J'ai eu des difficultés à communiquer avec les fonctionnaires. J'ai proposé ensuite une solution pour communiquer : la communication par écrit. Un jour, je suis allé au centre des impôts. Par hasard, la fonctionnaire était malentendante. Elle a communiqué en LSF. Le mercredi 5 octobre 2022 à l'atelier CFAL, j'ai présenté le thème suivant : l'accessibilité (cf. <https://aixls.hypotheses.org/5-travaux/etudes/8219-2>). J'ai raconté comment lors d'un exercice avec les pompiers, ces derniers étaient mal informés et n'ont pu communiquer avec le personnel sourd. Cela fait bientôt 18 ans qu'existe la loi du 11 février 2005. Je me pose une question : comment faire pour améliorer encore et toujours l'accessibilité ?

Références sitographiques

- sur la LSF : https://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_des_signes.
- sur Ferdinand Berthier : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ferdinand_Berthier.
- sur la surdité : Surdinfo Service, Centre nation d'information sur la surdité.
- sur l'histoire sourde : https://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_des_signes.
- sur l'accessibilité : <http://www.diagnostic-accessibilite-handicapes.com/accessibilite/>.
- sur la loi : <http://www.diagnostic-accessibilite-handicapes.com/accessibilite/>.
- sur l'interprète : <https://www.cidj.com/metiers/interprete-en-lsf>.
- sur le rôle d'Unité d'Accueil et de Soins pour Sourdes (UASS) : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/sourds-et-malentendants/patients-sourds>.
- sur le 114 : <https://www.info.urgence114.fr/>
- sur l'accessibilité au CFAL, en octobre 2022 : <https://aixls.hypotheses.org/5-travaux/etudes/8219-2>

Table des matières

Introduction.....	1
Qu'en est-il de l'accessibilité, aujourd'hui, en France ?.....	1
Définition de la LSF.....	2
Histoire des sourds.....	2
L'abbé de l'Épée (1712-1789).....	2
L'abbé Sicard (1742-1822).....	3
Ferdinand Berthier (1803-1886).....	3
William Stokoe (1919-2000).....	4
Définition de l'accessibilité.....	5
Que dit la loi du 11 février 2005 ?.....	6
Qu'est-ce que l'interprète en Langue des Signes Française ?.....	7
Le 114.....	7
Pôle Santé.....	8
Rôle de l'Unité d'Accueil et de Soins pour Sourds (UASS) dans certains centres hospitaliers.....	9
Centre Relais Téléphonique.....	9
Conclusion.....	9
Références sitographiques.....	10